

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le **trente novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents:** Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSSES, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

### **Absents excusés :**

Roger RIBOLLET donne pouvoir à Dominique VIOT  
Brice DUCRUIX donne pouvoir à Pierre BAILLY-BECHET  
Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Gilles VATOUX

### **Absent :**

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD  
Mme Christèle FORET

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Date de la convocation : 26 novembre 2018

Présents et représentés : 12

Date d'affichage : 26 novembre 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 31 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 30 novembre 2018.

### **Ordre du jour**

#### **Délibérations**

- Révision des tarifs et conditions de location de la salle Yves Picard
- Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre du changement de chauffage du bâtiment école-mairie

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

#### **Délibérations :**

##### **N°31 : Révision des tarifs et conditions de location de la salle Yves Picard**

Le Conseil Municipal réuni décide de modifier les tarifs de la salle Yves Picard mis en place le 30 septembre 2005, modifié le 30 avril 2010 et le 26 février 2016.

M. le Maire informe le conseil qu'il n'est pas légal de réserver la location aux seuls habitants de Garnerans, mais qu'un tarif différent peut être appliqué et que la gratuité ne peut être faite que pour des associations à but non lucratif d'intérêt général.

Il rappelle les conditions de locations votées lors du conseil du 30 avril 2010 et les tarifs modifiés le 26 février 2016.

##### **Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :**

La location est possible pour les personnes qui ne payent pas d'impôts à Garnerans : le tarif est le double du tarif pour les habitants et professionnels de la commune.

La gratuité (hors frais fixes et électricité) est réservée aux associations à but non lucratif d'intérêt

général sans limite d'un nombre de manifestations dans l'année. En conséquence elle n'est plus attribuée aux autres catégories de personnes (personnel communal).

Il est précisé que la location en journée en semaine (vin d'honneur, obsèques,...) est à 95 € + électricité.

Tarif pour fête de quartier : supprimé.

**Ces modifications prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sauf pour les contrats signés antérieurement à la délibération.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier les tarifs de la salle Yves Picard.**

### **N°32 : Choix de l'entreprise pour la maîtrise d'œuvre du changement de chauffage du bâtiment école-mairie**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée concernant le changement de chauffage du bâtiment école-mairie.

Après consultation et réception de six offres, il est proposé de ne s'engager que sur l'avant-projet et de le confier au mieux-disant soit l'entreprise WBI pour la somme de 1 820 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **A retenu, à l'unanimité, l'entreprise WBI pour l'avant-projet uniquement**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

### **N°33 : Modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie pour ouvrir le lundi matin en complément des autres jours.

Les horaires d'ouverture sont donc les suivants :

- Lundi : 9h00 à 12h00
- Mardi : 15h00 à 18h30
- Mercredi : 9h00 à 12h00
- Vendredi : 13h30 à 16h30

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie.**

### **Rapports présentés au conseil :**

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2017 (annule et remplace la présentation au conseil du 31/10). Des chiffres étaient erronés page 8.

### **Rapport des commissions**

#### **Action sociale et culturelle et services à la population**

Repas des anciens programmé le jeudi 6 décembre.

#### **Urbanisme et environnement, bâtiments communaux**

Réunion de la commission le 26 novembre pour préparer les travaux 2019.

Des travaux d'entretien de bâtiments seront à prévoir.

8 érables champêtres vont être plantés sur l'ancienne décharge.

#### **Finances**

Les chiffres au 30/11/2018:

Fonctionnement : 293 214,59 € de dépenses et 329 761,78 € de recettes

Investissement : 217 641,92 € de dépenses et 167 700,31 € de recettes

#### **Communication fêtes et cérémonies**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier à 11h.

La distribution des invitations se fera le week-end du 8 décembre avec une note sur le Réveillon solidaire de l'Embarcadère.

**Questions / informations diverses**

Les horaires de la secrétaire de mairie ont été modifiés à partir du 26 novembre afin d'assurer une présence tous les jours d'école jusqu'à 13h30 en cas de problème à la cantine.

La séance est levée à 22 h 52.

**Prochain Conseil le vendredi 21 décembre 2018 à 20h30**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.